



FONDATION AGA KHAN
CANADA

Politique sur L'ÉGALITÉ entre les genres





La D^{re} Simiyu est la chef
du service de maternité
du seul hôpital de l'île
d'Ukerewe en Tanzanie.

Crédit photo :
Esther Ruth Mbabazi /
Fondation Aga Khan Canada

Introduction

- La présente politique expose la perspective et l'approche de la Fondation Aga Khan Canada (la Fondation) en matière d'égalité entre les genres.¹ Elle représente l'engagement de l'ensemble de l'organisme à soutenir et promouvoir l'égalité entre les genres au sein : a) de son exploitation interne au Canada, et b) des activités liées à ses programmes au Canada et à l'échelle internationale.
- La politique repose sur l'expérience de la Fondation en matière de promotion de l'égalité entre les genres. Pour la Fondation, la corrélation entre la pauvreté et l'inégalité entre les genres est un fait avéré depuis longtemps. Depuis les années 1980, la Fondation a fait progresser l'égalité entre les genres dans le cadre de son travail, et a offert un soutien technique à des partenaires internationaux en vue d'appuyer l'intégration complète de l'égalité entre les genres dans ses programmes et de favoriser les recherches sur l'autonomisation des femmes et des enjeux connexes.
- La présente politique, élaborée dans le cadre plus vaste de la Politique sur l'égalité entre les genres de la Fondation Aga Khan dans son ensemble, constitue une mise à jour de la Politique et stratégie sur l'égalité entre les genres de 2006 et de 2014 de la Fondation Aga Khan Canada. Elle est propre au volet canadien de la Fondation en ce qu'elle traite de ses opérations internes et du rôle qu'elle joue auprès d'intervenants et de partenaires à l'échelle nationale et internationale dans le but de soutenir la mise en œuvre de programmes.
- La politique sert de document d'orientation sur les travaux à venir de la Fondation dans le domaine de l'égalité entre les genres.
- Destinée à la Fondation au titre d'organisme indépendant, la politique sera néanmoins mise en œuvre dans l'esprit de partenariat, d'apprentissage et de développement collectif qui caractérise les relations de la Fondation avec ses partenaires.

Objectifs

La présente politique vise les objectifs suivants :

- Formuler les valeurs et l'approche de la Fondation quant à l'égalité entre les genres, à l'intention des publics interne et externe;
- Définir les stratégies et le cadre de responsabilisation de la Fondation, ainsi que les rôles et responsabilités de son personnel et de ses partenaires afin que l'organisme assume l'entière responsabilité de la mise en œuvre de la politique, à la fois dans sa collaboration avec des partenaires externes au Canada et à l'étranger et au sein de ses activités internes;
- Doter les membres de la direction, du personnel et du bassin de bénévoles de la Fondation des outils nécessaires pour comprendre et appuyer l'égalité entre les genres dans leurs attitudes, leurs comportements et leur travail au sein de l'organisation et auprès des partenaires et des bénévoles.

¹ Voir la section Définitions à la page 15 pour connaître la définition complète des termes propres à l'égalité entre les genres utilisés dans le présent document.

Vision

- L'égalité entre les genres est atteinte partout où œuvre la Fondation, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Toutes les personnes, quel que soit leur genre, jouissent d'un statut égal, se perçoivent comme des êtres humains d'égale valeur, et vivent libres de toute discrimination fondée sur leur genre. Ils ont des chances égales de s'épanouir pleinement, de contribuer au développement de leurs communautés et de la société, et de profiter des ressources et services offerts.
- La Fondation encourage le pluralisme et une approche intersectionnelle de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes en comprenant et reconnaissant les relations dynamiques entre le genre, l'âge, les capacités, la race, l'ethnicité, la classe, la caste, la langue, l'état civil et l'orientation sexuelle. La Fondation applique le pluralisme et l'intersectionnalité tant au Canada qu'à l'étranger, en défendant la dignité et les droits du personnel, des bénévoles, des partenaires et des bénéficiaires qui sont marginalisés en raison de leur identité.
- La Fondation travaille pour remettre en question les croyances et pratiques profondes qui créent et renforcent les inégalités entre les genres et les inégalités sociales; pour outiller les personnes défavorisées de tous les horizons afin qu'elles puissent développer leur confiance et leurs compétences et ainsi prendre leur vie en main; et pour créer des institutions qui offrent un milieu favorable à l'égalité entre les genres.
- Les activités et la culture internes de la Fondation reflètent une préoccupation à l'égard des questions afférentes à l'égalité entre les genres et à la diversité, et accordent une valeur égale à toutes les personnes, quel que soit leur genre, qu'il s'agisse de membres du personnel, de partenaires ou de bénéficiaires. La Fondation suit ses progrès et s'engage dans une réflexion critique avec l'intention de continuer à améliorer son rendement dans ce domaine.



Mufida, une sage-femme communautaire dans le nord du Pakistan.

Crédit photo :
Danial Shah /
Fondation Aga Khan Canada

Des élèves d'école
maternelle jouent à
des jeux en plein air
au Bangladesh.

Crédit photo :
Thomas L. Kelly /
Fondation Aga
Khan Canada



Des visiteurs explorent l'exposition
Ensemble : Une exposition sur le développement mondial lors de son arrêt à Ottawa.

Crédit photo :
Sameer Dossa /
Fondation Aga
Khan Canada



Fondement

- Selon la Fondation, l'égalité entre les genres fait partie intégrante des principes fondamentaux du Réseau Aga Khan de développement (le Réseau) : la dignité et les droits de tous les êtres humains; la liberté de chaque personne de prendre les décisions qui la concernent et de déterminer son propre parcours de développement; l'inclusion; une solide gouvernance reposant sur la confiance, la probité et la responsabilisation; le pluralisme.²
- L'égalité entre les genres est essentielle à la mission de la Fondation Aga Khan Canada : les femmes et les hommes participent et contribuent de manière essentielle aux efforts de la Fondation pour lutter contre les causes profondes de la pauvreté et pour trouver et communiquer des solutions efficaces et durables susceptibles d'améliorer la qualité de vie des communautés pauvres. Alors que l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes constituent des objectifs à part entière, il est de plus en plus évident que l'une et l'autre contribuent également à l'amélioration de la qualité de vie et des possibilités pour des collectivités entières.
- La Fondation travaille dans de nombreux endroits où des normes strictes régissent les rôles et relations de pouvoir des genres, et où les inégalités entre les genres et les inégalités sociales continuent d'entraver le développement. Dans ces contextes, il est essentiel de lutter contre les inégalités à la fois indirectement et directement, et de le faire par l'entremise de la communauté et en demeurant à l'écoute de ses besoins et valeurs. Par le biais des relations à long terme fondées sur la confiance qui ont été établies au sein des communautés, la Fondation et ses partenaires locaux sont en mesure de transformer les normes liées au genre et les relations de pouvoir inégales. L'élaboration de stratégies d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes efficaces se fait en consultant les communautés, en demandant leur avis aux femmes et aux hommes – y compris dans des groupes marginalisés ou appartenant à la diversité – et en travaillant en collaboration pour cerner les défis et élaborer des solutions.
- La Fondation reconnaît que la façon dont elle traite le pluralisme, l'égalité entre les genres et la diversité au sein de l'organisme au Canada – au niveau de sa direction, de sa structure, de ses politiques, de son milieu de travail et de sa culture – est intrinsèquement liée à sa capacité de concevoir et de proposer des programmes favorables à l'égalité au sein des sociétés dans lesquelles elle œuvre. L'intégration réussie de l'égalité entre les genres dans le travail de la Fondation auprès de ses partenaires d'intervention dépend de la mesure dans laquelle l'organisme et son personnel au Canada adoptent ces principes et se les approprient.

² La Fondation est membre du Réseau Aga Khan de développement (le Réseau), de même qu'un certain nombre d'organismes de développement et d'établissements de santé et d'éducation fondés par Son Altesse l'Aga Khan.



Kurbanaliev tient son fils Nursamit dans ses bras à Kashka-Suu, en République kirghize.

Crédit photo :
Nance Ackerman /
Fondation Aga Khan Canada

Principes

- La promotion de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes est un préalable à l'atteinte des objectifs de développement de la Fondation.
- La Fondation reconnaît que les identités et les rôles de genre évoluent dans le temps et varient en fonction des régions géographiques dans lesquelles nous travaillons et des communautés avec lesquelles nous travaillons. La Fondation encourage une approche intersectionnelle de l'égalité entre les genres, en reconnaissant les relations dynamiques qui existent entre le genre, l'âge, les capacités, la race, l'ethnicité, la classe, la caste, la langue et l'orientation sexuelle.
- L'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes sont l'affaire de l'ensemble de l'organisation et le souci de chacun des membres de son personnel et de ses bénévoles. Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres de la Fondation et la direction de l'organisation s'engagent à assurer la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité entre les genres.
- Puisque l'égalité entre les genres est une question transversale, il conviendrait de l'intégrer systématiquement dans tous les aspects du travail et de l'organisation de la Fondation.
- La Fondation soutient le Réseau dans l'intégration de l'égalité entre les genres au sein des politiques, systèmes et pratiques clés de l'organisation, notamment les ressources humaines, le recrutement, l'évaluation du rendement, la formation, l'établissement du budget, le développement des ressources, les communications et la prise de décisions.
- La gestion du rendement et l'établissement de rapports à cet égard comprennent la surveillance et l'évaluation transparentes de l'intégration de la dimension du genre et de l'égalité entre les genres au sein de l'organisme et de ses activités, ainsi que l'application des leçons apprises aux travaux en cours et à venir, dans un milieu favorisant la réflexion critique aux fins d'améliorations continues.
- La Fondation aide ses employés et ses bénévoles à approfondir leurs connaissances et à développer leur capacité de mettre en pratique les principes d'égalité entre les genres dans le cadre de leur travail.
- Il incombe à la Fondation d'analyser les répercussions des inégalités fondées sur le genre et les inégalités sociales dans les lieux et les secteurs au sein desquels elle œuvre, et d'élaborer des mesures appropriées pour y remédier.
- Les programmes de la Fondation ciblent les croyances et les attitudes culturelles sous-jacentes qui créent et renforcent les inégalités entre les genres et les inégalités sociales; de plus, ils appuient l'autonomisation des femmes et des filles, stratégie principale d'atteinte de l'égalité entre les genres.
- Grâce à son travail et à ses partenariats, la Fondation encourage la sensibilisation et aide à bâtir l'ensemble des connaissances en matière d'égalité entre les genres.



Des étudiants de l'Université d'Asie centrale à Khorog, au Tadjikistan. Cette université, située dans les montagnes du Pamir, offre un accès à un enseignement de qualité aux jeunes femmes et hommes qui vivent dans des régions reculées.
Crédit photo : Christopher Wilton-Steer / Fondation Aga Khan Canada

Des agriculteurs du Mozambique apprennent des méthodes de production et de productivité agricoles comme le stockage des céréales dans des silos, grâce aux programmes des écoles d'agriculture pratique.

Crédit photo : Lucas Cuerva / Fondation Aga Khan Canada



Des élèves étudient
dans leur salle de classe
dans le comté de
Kwale, au Kenya.
Crédit photo :
Mohamed Altoum /
Fondation Aga
Khan Canada

Stratégies

- Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres de la Fondation continuera d'examiner les problématiques d'égalité entre hommes et femmes au sein des activités et programmes et de diriger la mise en œuvre de la politique. Le Groupe de travail sera présidé par le ou la responsable de la coordination de l'égalité entre les genres de la Fondation et élaborera un plan d'action stratégique pour mettre en œuvre la politique.
- La Fondation offrira de la formation et du soutien aux membres de la direction et du personnel et aux bénévoles afin qu'ils aient une bonne compréhension des concepts et pratiques liés à l'égalité entre les genres et à l'autonomisation des femmes, qu'ils soutiennent l'égalité et la diversité par leurs attitudes et comportements, et qu'ils aient les connaissances et compétences requises pour appliquer les principes afférents, conformément aux exigences de leur poste. Une sensibilisation en matière d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes sera intégrée aux processus d'entrée en fonction du personnel. La Fondation veillera à la formation de personnel compétent en analyse comparative entre les genres et en planification, notamment par l'élaboration d'outils et de ressources, et par des possibilités de formation et de mentorat.
- La Fondation intégrera l'égalité entre les genres dans la gestion organisationnelle et les activités de l'organisme. Elle prendra des mesures pour offrir un milieu de travail ouvert, sécuritaire et coopératif, où tous ont droit à des chances égales de développement et d'avancement professionnel. La Fondation déterminera des stratégies pour l'aider à atteindre un meilleur équilibre entre les genres dans des postes de décision, et pour s'assurer que les décisions prises dans le cadre du recrutement, de l'évaluation du rendement, du mentorat, des promotions et de la rémunération reposent sur des compétences manifestes. Les politiques internes sur les congés, les heures de travail et les prestations parentales feront l'objet d'un examen et seront modifiées au besoin afin d'habiliter et de soutenir les membres du personnel dans le maintien d'un équilibre approprié entre vie professionnelle, vie familiale et vie civique.
- Tous les projets de la Fondation intégreront ou cibleront l'égalité entre les genres et l'autonomisation sociale ou économique des femmes, des adolescentes et des jeunes filles. La Fondation institutionnalisera et rendra opérationnelle l'intégration de l'égalité entre les genres à tous les stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes. La Fondation intégrera l'intersectionnalité dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. La Fondation facilitera la conception d'une analyse solide de l'égalité entre les genres afin d'éclairer la mise en œuvre pour s'attaquer directement aux inégalités entre les genres de manière appropriée et mesurer les progrès et l'efficacité en consultation avec les partenaires. Il s'agira notamment de travailler avec les partenaires, le cas échéant, pour intégrer systématiquement des approches sensibles et adaptées à la dimension de genre dans le cadrage, la conception, les budgets, le suivi, la mise en œuvre et les rapports. Il s'agira également de cerner et d'obtenir des ressources pour la programmation intégrée ou ciblée en matière d'égalité entre les genres.
- La Fondation adoptera des mesures de reddition de comptes quant aux résultats liés à l'égalité entre les genres, notamment la collecte et l'analyse de données, la surveillance et l'établissement de rapports sur l'état des processus et des indicateurs à la fois dans les opérations internes et les activités des programmes. Les résultats de la surveillance de l'égalité entre les genres seront en retour mis à profit dans la planification et la mise en œuvre d'activités.
- La Fondation intégrera l'égalité entre les genres dans les politiques, systèmes et pratiques des ressources humaines, des affaires publiques, du développement des ressources, du Service des dons, des finances, des technologies de l'information et des politiques, systèmes et pratiques liés aux opérations de construction. Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres travaillera avec tous les départements de la Fondation pour cerner les possibilités de renforcer l'égalité entre les genres et mettre en œuvre des formations ciblées, des révisions de politiques, des communications et des changements de systèmes.
- La Fondation contribuera aux meilleures pratiques et aux leçons apprises en matière d'égalité entre les genres par la production, l'interprétation, la diffusion et l'utilisation des connaissances et le partage des connaissances avec d'autres agences et organisations partenaires du Réseau Aga Khan de développement. La Fondation se concentrera sur l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans ses activités de communication, d'apprentissage professionnel et d'engagement public.



**Mengtela dirige
une entreprise de
tissage qui contribue
à faire vivre sa famille et
emploie d'autres femmes de
sa communauté en Afghanistan.**
Crédit photo : Oriane Zerah /
Fondation Aga Khan Canada

Rôles et responsabilités

La haute direction de la Fondation veillera à :

- jouer un rôle de direction et se faire le champion de l'égalité entre les genres dans l'ensemble de l'organisme et, plus globalement, au sein de la Fondation Aga Khan et du Réseau Aga Khan de développement;
- soutenir les efforts du Groupe de travail sur l'égalité entre les genres et du ou de la responsable de la coordination de l'égalité entre les genres en leur allouant le temps et les ressources appropriés;
- appuyer le perfectionnement du personnel en matière d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes;
- soutenir l'adoption d'une politique sur les ressources humaines qui reflète les engagements de l'organisme envers l'égalité entre les genres et la diversité;
- veiller à la mise en place de systèmes de gestion des programmes et des activités pour surveiller la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité entre les genres et en rendre compte au Comité national.

Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres, sous la direction du ou de la responsable de la coordination en la matière, veillera à :

- mettre en œuvre le plan d'action stratégique approuvé en matière d'égalité entre les genres de la Fondation, et faire respecter les principes dictés par la politique de la Fondation;
- fournir des recommandations, une coordination et un suivi en lien avec l'intégration du programme d'égalité entre les genres dans l'ensemble des services de la Fondation, ce qui comprend l'établissement des besoins de formation et la coordination de l'apprentissage du personnel sur l'égalité entre les genres et le développement de systèmes et procédures internes de suivi et d'établissement de rapports;
- défendre l'égalité entre les genres et agir à titre de chef de file et personne-ressource en la matière auprès des divers services de la Fondation et dans l'ensemble de l'organisation;
- proposer des stratégies et des moyens pour communiquer à des publics externes l'engagement de la Fondation envers l'égalité entre les genres;
- participer à l'établissement et au développement de nouvelles priorités et initiatives au fil du temps;
- entretenir les connaissances sur les meilleures pratiques relatives aux politiques et au contrôle organisationnels, mener régulièrement des recherches en la matière, et tirer des leçons à l'intention de la Fondation;
- faire rapport régulièrement à la haute direction.

Les membres du personnel de la Fondation veilleront à :

- favoriser la sensibilisation et la compréhension à l'égard de l'égalité entre les genres, selon les besoins, dans l'exercice de leurs fonctions;
- traduire une compréhension et un respect de l'égalité entre les genres et la diversité dans leurs attitudes, comportements, communications et tâches quotidiennes;
- s'assurer que la conception et la mise en œuvre des programmes respectent la Politique sur l'égalité entre les genres; cela comprendra l'établissement et la rétention des ressources nécessaires pour créer les programmes d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes;
- soutenir la mise en œuvre de la politique dans le cadre de leur travail auprès d'intervenants externes, notamment en renseignant, au besoin, les partenaires externes et les bénévoles à son sujet.

Le Comité national de la Fondation veillera à :

- recevoir et examiner la Politique sur l'égalité entre les genres, et soutenir sa mise en œuvre;
- recevoir et examiner les rapports annuels sur la mise en œuvre de la politique;
- fournir une orientation et des recommandations sur les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les genres dans le cadre plus large des activités canadiennes.

Les bénévoles de la Fondation veilleront à :

- observer, avec le soutien de la Fondation, la Politique sur l'égalité entre les genres dans le cadre de leurs activités.

Cadre de responsabilisation

- Deux fois par année, le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres rendra compte à la haute direction de la mise en œuvre de la politique, ainsi que des tâches liées aux stratégies et plans d'action afférents.
- Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres concevra et mettra en œuvre un système de contrôle visant la collecte régulière de données sur l'égalité entre les genres au sein des opérations et des programmes.
- La haute direction de la Fondation rendra compte annuellement au Comité national de l'état des activités et des résultats liés à l'égalité entre les genres.
- Le Groupe de travail sur l'égalité entre les genres révisera la Politique sur l'égalité entre les genres tous les trois ans et la mettra à jour, au besoin, afin de s'assurer qu'elle demeure pertinente et reflète la vision et les pratiques qui ont cours à la Fondation dans ce domaine. Des processus participatifs touchant l'ensemble de l'organisation serviront à documenter l'examen et la révision de la politique.
- La Fondation se tiendra responsable de la conception et de la gestion de ses programmes internationaux, ainsi que de l'établissement de rapports à leur sujet, conformément aux principes stipulés dans la présente politique. Ses partenaires chargés de la mise en place des programmes à l'échelle internationale auront eux aussi ces mêmes responsabilités.
- La Fondation abordera la question de l'égalité entre les genres au sein de ses opérations et de ses programmes dans un esprit de transparence, d'autoréflexion et d'amélioration continue, et travaillera de concert avec son personnel et ses partenaires afin de renforcer ses pratiques internes et externes.

Depuis plus de 30 ans, la Marche des partenaires mondiaux permet de recueillir des fonds pour la Fondation Aga Khan Canada dans dix villes du Canada.
Crédit photo : Fondation Aga Khan Canada



**Nayab fabrique des jouets
pour le développement
de la petite enfance
au Pakistan.**

Crédit photo :
Danial Shah /
Fondation Aga
Khan Canada



Définitions

La présente politique repose sur la compréhension que possède la Fondation des concepts de genre, d'égalité entre les genres et d'équité entre les genres tirée de définitions largement acceptées et utilisées par les organismes des Nations Unies et les gouvernements.

L'AUTONOMISATION DES FEMMES désigne un processus de transformation sociale par lequel les femmes et les filles à qui on a refusé le pouvoir y accèdent, en particulier en ce qui a trait à la capacité de faire des choix stratégiques dans leur vie. Cela touche de nombreux aspects différents du changement dans la vie des femmes, chacun important en soi, mais également dans son interrelation avec les autres facettes. Il est question d'estime de soi et d'identité sociale des femmes; de leur volonté et de leur capacité de remettre en question le statut et l'identité de subordonnées qui leur sont assignés; de leur capacité d'exercer un contrôle stratégique sur leur vie et de renégocier leurs relations avec les personnes qui comptent pour elles; ainsi que de leur capacité de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la redéfinition des sociétés dans lesquelles elles vivent de manière à contribuer à une répartition plus juste et démocratique du pouvoir et des possibilités.³ Pour acquérir ce pouvoir, trois dimensions interdépendantes sont nécessaires : l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, la capacité d'agir (la capacité d'utiliser ces ressources pour créer de nouvelles occasions) et les réalisations (l'atteinte de nouveaux résultats sociaux). L'autonomisation est donc à la fois un processus et une fin en soi.⁴

L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances de toutes les personnes, peu importe leur genre. L'égalité ne signifie pas que les personnes de genres différents deviendront identiques, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité entre les genres implique que les intérêts, les besoins et les priorités des différents genres soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents genres. L'égalité entre les genres dépasse la question des droits des femmes, et doit plutôt concerner et engager pleinement tous les membres de la société. L'égalité entre les genres est considérée à la fois comme une question de droits de la personne et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable centré sur les personnes.⁵

L'ÉQUITÉ ENTRE LES GENRES renvoie à l'idée d'une répartition juste et équitable des avantages et responsabilités entre femmes, hommes et minorités de genre. Le concept reconnaît que les différents genres ont des besoins différents, et que ces différences devraient être prises en compte dans le but de rectifier les déséquilibres entre les genres. De telles mesures garantissant l'équité entre les genres peuvent paver la voie à l'atteinte de l'égalité entre les genres.

L'EXPRESSION DU GENRE désigne la manière dont une personne exprime extérieurement son identité de genre comme étant féminine, masculine, les deux ou aucune.

LE GENRE désigne les rôles, attributs et relations socialement déterminés des différents genres. Ces rôles et relations sont acquis, peuvent varier considérablement au sein des sociétés et des cultures et entre elles, et évoluent avec le temps. Le genre influence ce qui est considéré comme approprié dans une culture donnée et façonne l'influence, le pouvoir et les ressources que les femmes, les hommes et les minorités de genre possèdent. Le genre diffère du sexe, qui fait référence à un ensemble de traits biologiques utilisés pour classer les individus comme étant de sexe masculin, féminin ou intersexué.

L'IDENTITÉ DE GENRE fait référence à la conscience interne d'être une femme, un homme, les deux ou aucun des deux.

L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE est une stratégie de promotion de l'égalité entre les genres mondialement acceptée. Il ne s'agit pas d'un but en soi, mais d'une stratégie, d'une approche ou d'un moyen pour atteindre l'égalité entre les genres. Cette intégration consiste à s'assurer que les perspectives axées sur l'égalité entre les genres se trouvent au centre de toutes les activités, qu'il s'agisse d'élaboration de politiques, de recherche, de défense des droits, de dialogues, de lois, de répartition des ressources ou de planification et de suivi des programmes et projets.⁶

L'INTERSECTIONNALITÉ fait référence aux relations entre le genre, l'âge, les capacités, la religion, la race, l'ethnicité, la classe, la caste, la langue, l'orientation sexuelle et l'état civil, en reconnaissant les expériences différentes entre et parmi les femmes, les hommes et les minorités de genre. Une approche intersectionnelle de l'égalité entre les genres analyse ces relations et s'attaque aux inégalités.⁷

L'INTERSEXUALITÉ fait référence aux individus dont les chromosomes, les hormones ou l'anatomie ne correspondent pas aux classifications biologiques de l'homme et de la femme. Une personne intersexuée peut avoir n'importe quelle identité de genre, expression de genre et orientation sexuelle.

L'ORIENTATION SEXUELLE fait référence à l'attraction sexuelle, romantique ou émotionnelle d'une personne pour des individus d'un genre différent, du même genre ou de plusieurs genres. Les minorités sexuelles sont des personnes qui éprouvent une attraction pour d'autres personnes du même genre ou de genres minoritaires. Cela inclut les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s, les homosexuels, les personnes en question, les personnes asexuées et les autres identités sexuelles minoritaires.⁸

LE PLURALISME désigne une éthique de respect de la diversité. Alors que la diversité est un fait, le pluralisme est un choix. Le pluralisme résulte des décisions quotidiennes prises par les institutions étatiques, par les acteurs et associations de la société civile et par les individus pour reconnaître la valeur des différences humaines.⁹

³ Tiré de Kabeer, N. (2008) Paid Work, Women's Empowerment and Gender Justice: Critical Pathways of Social Change, Pathways Working Paper 3, <http://www.pathwaysofempowerment.org/Wp375.pdf>.

⁴ Adapté de Kabeer, N. (1999) "Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment," Development and Change, Volume 30, Numéro 3, juillet 1999. Blackwell Publishing, <http://www.ingentaconnect.com/content/bpl/dech/1999/00000030/00000003/art00125>

⁵ Tiré du site UN Women (2012). « Gender Mainstreaming » <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm> [en anglais seulement].

⁶ Tiré du site UN Women (2012). « Gender Mainstreaming » <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm> [en anglais seulement].

⁷ Tiré de Crenshaw, K. (1991). "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color". Voir www.racialequitytools.org/resourcefiles/mapping-margins.pdf

⁸ Adapté des Principes de Yogyakarta (2007). Voir <http://yogyakartaprinciples.org/principles-fr/>.

⁹ Centre mondial du pluralisme (2017). « Ce que nous faisons ». Voir <https://www.pluralism.ca/fr/what-we-do-2/>



FONDATION AGA KHAN
CANADA

La Délégation de l'Imamat Ismaili

199 prom. Sussex
Ottawa, Ontario K1N 1K6
Canada
Téléphone : (613) 237-2532
Sans frais : 1-800-267-2532
www.akfc.ca